

Récupération d'un chien par son premier maître

Par **lydouille91**, le **04/03/2014** à **00:00**

Bonjour

Voici ma question, le 28 mois d'Août 2013, une relation a déposée chez moi ça chienne, en me disant je n'en veux plus. Le 18 Septembre 2013 je lui est ramenée la chienne, en lui demandant soit de la garder, soit de me la céder!! Elle a donc signée la carte et ma cédé la chienne.

Dimanche 2 Mars 2014, l'éleveuse de la chienne prends contacte avec moi suite a une plainte déposé via un Club de la race de ma chienne, concernant la personne qui ma donnée la chienne (suite a de la maltraitance)...

l'éleveuse avait pris contacte avec la personne qui lui a acheté la chienne (celle qui me la donnée), pour savoir ce qui se passait! Cette personne lui a dit que la chienne se trouvais chez moi en contrat d'élevage (ce qui n'est pas le cas) et cette personne n'est pas une éleveuse!!

Maintenant cette personne, dis que je lui est volée la chienne, et est fait usage de faux avec les papiers, elle va déposer plainte pour vol de chien et usurpation d'identité ! [smile17]

Est ce que la première maîtresse a le droit de me faire ça, et de me reprendre la chienne?

Je suis complètement perdue...

Merci pour vos réponses

Cordialement